

AGGLOMERATIONS

www.agglo.org : réouverture

Pour tout savoir sur les contrats d'agglomérations, de l'élaboration du projet à la signature effective, en passant par la mobilisation des conseils de développement, un seul réflexe : cliquez sur www.agglo.org. Que vous soyez simple curieux ou acteur directement impliqué dans la démarche, ce site vous propose un état de l'intercommunalité en France et un suivi des contrats, alimentés par les données de l'observatoire de l'ADCF et avec la participation active des agglomérations. Nul doute qu'en réouvrant le site début octobre, à l'occasion de la rencontre nationale des conseils de développement à Nantes, l'association des maires de grandes villes, la Datar et l'ADCF ont souhaité faire un appel de souris à tous les acteurs concernés. Partager les pratiques, faciliter les contacts, échanger les expériences... Cet outil est avant tout leur. Le réseau des conseils de développement d'agglomération réuni à Nantes l'a bien compris. D'ici leur prochaine rencontre à Nancy, ils restent en ligne.

Les Conseils de développement en âge de croissance

Jeunes peut-être, mais plein d'avenir. Les conseils de développement d'agglomérations, obligatoires depuis 1999, ne sont guère plus de quarante aujourd'hui, la plupart récemment créés. Mais d'autres sont en gestation et début octobre, leur rencontre nationale annuelle a rassemblé à Nantes plus de 300 participants. L'occasion pour beaucoup de réaffirmer leur conviction quant au besoin de cette nouvelle forme d'expression civique dans la vie politique. Pour l'heure, les approches varient tout autant que les contextes. A Nantes, Lyon, Angers, Rennes, Dunkerque, Grenoble, Nancy, Saint Quentin en Yvelines, Lille, La Rochelle... on tâtonne, on invente, on façonne, on se cherche. Mais on avance, chacun à sa manière, plus ou moins formalisée, plus ou moins organisée. Dans tous les cas, les conseils de développement ont le souci de mettre en place des procédures pour créer des liens entre élus et société civile. Les plus avancés se posent la question de l'évaluation : quelle prise en compte des avis formulés ? Quelle continuité de la participation après la signature du contrat ? La voie de la démocratie participative est pavée de bonnes intentions. N'oublions pas que les pavés, parfois, finissent dans la mare.

Pour en savoir plus

Contact

Gabriel Vitré
 Conseil de développement de la communauté urbaine de Nantes
 Tel. 02 40 99 49 36
www.nantes-metropole.com